

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2019

Présents : Mmes et MM. PICCOLI, NICOLA, ANDRÉ, PERROLLAZ, HOUDRY, OGIEZ, DUSSIAUX, PELTIER, LAGO, CASTELA, ZIETERSKI, JACOB, MARCHAL-BATT, MASSON PIGNOT

Excusés :

G. ROYER a donné pouvoir à M. PICCOLI
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à A. CASTELA
B. JEANDEL a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
I. GAUCHÉ a donné pouvoir à M. OGIEZ
V. BADER, S. DEBELLEMANIÈRE, D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN

Absents :

C. SIMON, M.AMOUROUX, I. CHIARAMIDA, J. ENEL

Secrétaire : M. MARCHAL-BATT

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2019

Pas de commentaire.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune décision n'a été prise.

1/ Approbation du Contrat Local de Santé 2019-2023_MP

Le Maire explique l'objet de la délibération, en précisant que ce Contrat Local de Santé (CLS) comporte des actions très concrètes. Elle a demandé à Mme Jurin, élue en charge à la Métropole, de venir présenter ce CLS aux élus du Conseil Municipal et aux membres du Conseil d'Administration du CCAS. Cette présentation aura lieu lundi 23 septembre. Le Maire remercie les élus de se rendre disponibles.

La signature officielle du CLS est fixée lundi 15 juillet matin à la Métropole.

Vote : à l'unanimité

2/ Budget 2019 : décision modificative n°1_GN

G.NICOLA explique les différents mouvements de crédits de la décision modificative.

Vote : à l'unanimité

3/ Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition de matériel petite enfance, enfance, jeunesse_AA

A. ANDRÉ explique l'objet de la délibération : l'AFR, gestionnaire de la crèche, a établi un plan d'investissement sur 3 ans, le RAM a besoin de renouveler une partie de son mobilier et l'idée de mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents a émergé suite à l'Analyse des Besoins Sociaux qui a fait ressortir des problématiques liées à la parentalité.

Vote : unanimité

4/ Renouvellement de la convention de mutualisation des systèmes d'informations avec la Métropole du Grand Nancy_MO

M.OGIEZ énonce les principales modifications introduites dans cette nouvelle convention, notamment le droit à l'expérimentation pour les communes qui le souhaitent.

F.PERROLLAZ demande si la mutualisation souscrite par la ville est totale ou partielle. M.OGIEZ répond que Pulnoy a opté pour la mutualisation partielle.

[après vérification par M.OGIEZ, la mutualisation souscrite par Pulnoy est totale]

Vote : unanimité

5/ Convention relative à l'utilisation du gymnase Edmond de Goncourt - avenant n°01_NJ

N.JACOB explique que la suppression des missions de gardiennage du gymnase est possible car les professeurs d'EPS du collège sont maintenant formés à l'évacuation incendie et donc autonomes dans l'utilisation du gymnase. Le nettoyage et le petit entretien du bâtiment restent réalisés par les services techniques municipaux, contre remboursement par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire.

Vote : unanimité

6/ Convention de rattachement au centre de supervision urbain (CSU) métropolitain _SD

S.DUSSIAUX donne lecture du rapport explicatif et précise que le parc de vidéosurveillance de la ville est totalement compatible avec le CSU. Mme le Maire a demandé à un groupe de travail de réfléchir sur les modalités d'adhésion de Pulnoy au CSU : quelle(s) caméra(s), transfert sur quel créneau horaire, possibilité de reprendre la main sur le visionnage en cas de transfert ... Le groupe de travail a considéré que ce CSU était une opportunité pour faire visionner certains sites en temps réel, puisque la police municipale est une police de proximité donc une police de terrain. Le groupe de travail a proposé de transférer 2 caméras : celle du plan d'eau et celle de la route de Seichamps. La Métropole a confirmé la possibilité pour la police municipale de reprendre la main sur le visionnage quand elle le souhaite.

M. OGIEZ ajoute que la municipalité surveillera le bon fonctionnement de ce transfert, et veillera à ce qu'il n'y ait pas de double dépense entre le système actuel et le CSU pour les caméras transférées.

Vote : unanimité

7/ Adhésion au groupement de commandes métropolitain d'achats de caméras et services associés _SD

S.DUSSIAUX rappelle le contenu du rapport explicatif.

Mme le Maire précise que ce sujet a été beaucoup débattu à la Métropole et que les communes y vont « à tâtons ».

Vote : à l'unanimité.

8/ Cession de parcelles – bâtiment les Harmants _FP

F.PERROLLAZ rappelle l'historique de la démarche et explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité.

9/ Modification du tableau des effectifs _MP

Mme le Maire rappelle que les mercredis récréatifs ont été « cédés » par l'AFR à la commune qui a repris le service. Six postes d'animateurs sont à prévoir : quatre pour les enfants âgés de plus de 6 ans, et deux pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Quatre postes d'animateurs cantine seront « élargis » pour intégrer les heures dédiées aux mercredis récréatifs, et un poste d'ATSEM sera dédié pour l'encadrement des enfants de moins de 6 ans. Il est donc nécessaire de créer un poste d'animation. Concernant le poste de directeur, les entretiens de recrutement n'ayant pas

encore eu lieu, il est nécessaire de créer 2 postes, un des 2 sera supprimé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, lorsque le choix aura été fait.

N.HOUDRY demande si les postes sont des équivalents temps plein. A la demande de Mme le Maire, S.ARNAUTOU répond que le poste de directeur est un équivalent temps plein, pas ceux d'animation.

D.PELTIER souhaite connaître le coût de ce service pour la commune.

G.NICOLA répond que le déficit du service a été estimé à 29 000€.

Vote : à l'unanimité.

PULNOY, le 18 juillet 2019

Le Maire



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Muriel MARCHAL-BATT